

Vols de téléviseurs à Port-Gentil

Les malfrats appartiendraient à la bande à Harris Moulengué Makosso



Les trois acolytes attendent maintenant leur procès...



... à la prison centrale de Port-Gentil

J-P.A

Port-Gentil/Gabon

JOLI coup de filet que celui réalisé à Port-Gentil par l'antenne locale de la police judiciaire (PJ). Elle a réussi à mettre hors d'état de nuire une bande de jeunes Gabonais faisant dans le vol des postes téléviseurs. Les intéressés ont pour noms Yoann Borobou (20 ans), Fred Mayombo Loundou (21 ans) et Denis Kouarata (21 ans). Tous feraient partie de la tristement célèbre bande à Jules Harris Moulengué

Makosso, actuellement en cavale. D'après une source proche du dossier, ces jeunes délinquants se signalaient dans le quartier Matanda, dans le quatrième arrondissement de Port-Gentil, par des vols des postes de télévision.

Le domicile de John Wyn Koumba Koffi a le malheur de figurer, il y a quelques jours, à leur tableau de chasse. Ils y opèrent en plein jour, profitant du fait que le maître des lieux est absent de chez lui. Un écran plasma est enlevé à cette

occasion par les malfrats. Par la suite, saisie d'une plainte de la part de la victime, la police judiciaire parvient à appréhender Yoann Borobou, Fred Mayombo Loundou et Denis Kouarata.

En revanche, Jules Harris Moulengué Makosso, le cerveau présumé de la bande, informé de la présence des agents, réussira à se fondre dans la nature. Il demeure introuvable à ce jour, mais la police continue à le traquer.

AVEUX• Entre-temps, ses trois complices présumés sont passés aux aveux : « Nous étions sur les lieux

depuis longtemps, ce qui nous a permis de voir l'occupant sortir de la maison. Nous savions aussi que sa petite amie était restée seule à la maison. Sur ordre de notre chef Jules Harris, je suis resté à surveiller un éventuel retour de John Wyn Koumba Koffi, afin que j'alerte les autres. Tel a été mon rôle dans ce vol », a déclaré Yoann Borobou.

« Moi, lorsque j'ai vu que la petite amie de l'occupant de la maison était sortie elle aussi, je suis allé à sa rencontre pour la distraire le plus longtemps possible à la route. Pen-

dant ce temps, Jules Harris a réussi à casser la porte de la maison, avant de subtiliser l'écran plasma qu'il a vendu à 30 000 francs à un monsieur qui bosse sur site, pour le compte d'une société de gardiennage de la place », a ajouté Fred Mayombo Loundou.

Présentés devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil, les trois mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt du Château. Ils seront jugés pour vol aggravé.

Lutte contre les stupéfiants à Boumango

Ngoulou Vanga pris avec une importante quantité de chanvre indien

SCOM

Libreville/Gabon

LES gendarmes de la brigade de Boumango, le chef-lieu du département de l'Ogooué-Letili, viennent de mettre un terme aux louches activités de Woody Menie Ngoulou Vanga. Ce Gabonais d'une trentaine d'années est suspecté d'alimenter un réseau de dealers dans cette localité de la province du Haut-Ogooué. Interpellé avec 4,6 kg de chanvre indien, le présumé trafiquant de drogue a été présenté à un juge d'instruction du parquet de Franceville. Lequel magistrat l'a écroué à la maison d'arrêt de Yéné, vendredi 27 avril dernier, pour importation, détention et usage de chanvre indien.

Les faits se déroulent le lundi 23 avril dernier. Ce jour-là, au petit matin, les gendarmes de la brigade de Boumango sont infor-



Photo : D.R

Woody Menie Ngoulou, ici avec sa cargaison, séjournant actuellement...

més par une bonne volonté des mouvements de Woody Menie Ngoulou Vanga. D'après l'informateur, le

jeune homme venait de prendre la direction de Congo-Brazzaville, dans le but de s'approvisionner en chanvre indien. Fort de ce



Photo : N.O.

... à la prison centrale de Franceville.

précieux renseignement, les Officiers de police judiciaire (OPJ) renforcent le dispositif sécuritaire de leur poste de contrôle. Attendant vivement le retour du présumé dealer.

Sans se douter de ce qui l'attend de l'autre côté de la frontière, Woody Menie Ngoulou Vanga est de retour à Boumango en début de soirée. Mais les limiers interceptent facilement le véhicule à bord duquel le

suspect a pris place. Ils passent au peigne fin les bagages de l'intéressé, et trouvent dissimulé dans un gros sac du chanvre indien. Le jeune mulâtre, trafiquant de drogue présumé, aurait reconnu les faits à lui imputés pendant l'audition.

Il a été placé sous mandat de dépôt, conformément aux Articles 18 à 22 et 45 à 56 du Code de procédure pénal.

Faits d'ailleurs

Le lendemain de sa sortie de prison, il roue de coups sa compagne

Un homme d'un peu moins de 30 ans est sorti de prison où il était incarcéré pour des faits de vol avec violence commis sur des personnes âgées. Le lendemain, il a tabassé sa compagne. Il l'a notamment rouée de coups au visage. Le suspect a été interpellé par les forces de l'ordre à Montélimar (France). Il a été présenté hier devant le parquet de Valence en comparution immédiate. La victime s'est vue prescrire 21 jours d'ITT (incapacité totale de travail).

Elle laisse mourir ses enfants dans une voiture brûlante

Le 26 mai 2017, Juliet, 2 ans, et son petit frère Cavanaugh, 16 mois, avaient été retrouvés morts dans leur voiture garée en plein soleil à Parker (Etats-Unis), en pleine période de canicule. La maman avait expliqué que ses deux enfants avaient échappé à sa vigilance durant plusieurs minutes, avant de les retrouver enfermés dans le véhicule. Puis, en garde à vue, elle avait finalement reconnu avoir menti. Elle avait expliqué que, après le trajet, Juliet avait refusé de sortir du véhicule. Elle avait alors perdu patience et, furieuse, a refermé la porte et les a enfermés exprès dans la voiture pour leur « donner une bonne leçon ». Ce n'est que quelques heures plus tard qu'elle a découvert les cadavres de ses enfants. La jeune femme de 25 ans a été condamnée lundi à deux peines de 20 ans de prison, soit 40 ans.

Il découpe en morceaux une femme et garde une partie du corps pour y « goûter »

Le torse d'une femme avait été découvert flottant dans un lac près de Rust (Autriche). Un jeune homme de 23 ans, libéré depuis moins de 2 ans d'une institution pour détenus ayant des troubles mentaux, a dit à la police qu'il avait tué une femme lors d'une dispute dans son appartement. Il a ensuite expliqué avoir découpé le corps en morceaux et l'avoir jeté dans un lac. Une perquisition a été effectuée à son domicile où d'autres parties du corps de la victime ont été retrouvées dans son congélateur. « Il a déclaré qu'il envisageait de les goûter », a précisé le parquet. Quant à la victime, elle n'a pas encore été identifiée.